

* * *

INTRODUCTION

La multiplication des conflits ethniques, nationalistes et religieux constitue une des plus graves menaces pour la stabilité du nouveau système de sécurité internationale. La situation dans l'ancienne Yougoslavie, ainsi que les conflits actuels et possibles dans l'ancienne Union Soviétique ou d'autres régions du monde, plaident en faveur d'une attention immédiate à un problème urgent. En particulier, nous devons focaliser nos efforts sur la prévention des effets les plus déstabilisateurs de ces conflits :

- l'escalade menant à un conflit armé, lequel risque de s'étendre;
- la fragmentation du système international en raison de la multiplication de nouveaux petits États;
- les migrations de masse de populations;
- l'«ethnicisation» des relations internationales.

Même si le problème des conflits ethniques, nationalistes et religieux existe depuis des siècles, et constitue la trame géopolitique de bien des régions, il est réapparu rapidement et par à-coups ces dernières années tandis que la discipline et l'ordre imposé par la guerre froide se sont effrités. Nous devons rechercher de nouvelles méthodes en vue de solutionner de vieux schémas de conflit.

En termes simples, le cœur du problème consiste à concilier les deux questions que sont l'autodétermination et les droits des minorités, c'est-à-dire, prévenir les violations flagrantes des droits de l'homme et des minorités, lesquelles provoquent des mouvements sécessionnistes dans une minorité donnée et mènent au conflit armé. La revendication d'un État souverain par une minorité découle en général de ce que, selon elle, les garanties qu'offre le système international lorsqu'on «devient un État» constituent le seul remède à ses plaintes à long terme. Il faut donc explorer d'autres avenues ou solutions «qui ne prévoient pas la souveraineté» aux problèmes des minorités si nous devons régler cette question efficacement.

L'étape la plus importante permettant d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus consisterait à assurer la protection des droits de l'homme fondamentaux, notamment les droits des minorités, afin de créer et de maintenir un climat contribuant au dialogue et à la solution des conflits de façon pacifique dans l'État en question. Une combinaison de garanties régionales et internationales de respect de ces droits pourrait mettre suffisamment en confiance une minorité pour qu'elle poursuive le dialogue et obtienne des arrangements constitutionnels négociés avec une ethnie majoritaire lors de conflits précis. En plus de poursuivre des objectifs en matière de droits de l'homme en raison de leurs mérites intrinsèques, il est donc justifié, pour ce qui est